

SEANCE DU 17 juin 2022

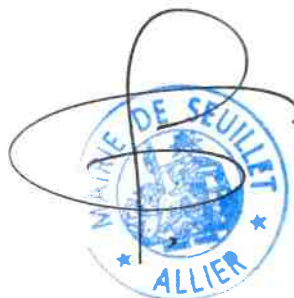
Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la mairie.

Ordre du jour :

1. Point de situation suite à l'orage de grêle survenu la nuit du 4 au 5 juin 2022,
2. Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
3. Décisions modificatives : Reprises des résultats antérieurs-Ajustement au centimes près (compte 001-002-1068) et renouvellement d'équipement informatique,
4. Décisions modificatives (Chapitre 67 du BA) en vue de la régularisation de la TVA 2021,
5. Sollicitation du FST Vichy Communauté-travaux voirie 2022,
6. Révision des prix des repas du restaurant scolaire – Actualisation du prestataire,
7. Recrutement suite à accroissement temporaire d'activité.

Le 29 juin 2022
Le Maire,

PROCES-VERBAL



Le dix-sept juin deux mille vingt-deux, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle de conseil de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – POTIER Nathalie – MOUSSERIN Jean-Luc – MAGNIN Guillaume – SIFFER Maxence – TOURET Nadine – VIVIER Nathalie - HENRY Elisabeth – BAUDIS Françoise - CHAZETTE Michel - LONJOU Stéphanie - lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : THOMASSET Christiane et LEROUX Richard

Secrétaire de séance : SIFFER Maxence

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

N° 20 Point de situation suite à l'orage de grêle survenu la nuit du 4 au 5 juin 2022.

Monsieur le Maire a tenu à faire un point de situation sur cet épisode hors du commun que la commune de SEUILLET a vécu le week-end du 4 et 5 juin 2022.

Bilan : 120 millimètres d'eau plus de la grêle et des coulées de boue rue de BRADIERE, 40 personnes prises en charge à l'espace culturel rural, 40 pompiers mobilisés durant 6 jours, 120 maisons impactées, pas de relogement d'urgence hors prise de charge par les assurances des sinistrés soit environ 8 personnes. L'école a pu rouvrir ses portes après un service de garderie assuré du 7 au 10 juin à l'Espace Rural Culturel. La mobilisation de 40 administrés a rendu possible cette réouverture des locaux scolaires. L'implication des services du CD 03, de Vichy communauté, du Centre Technique Intercommunal et du SICTOM Sud Allier a permis de rétablir les services et infrastructures en une semaine seulement.

Monsieur le maire tient à remercier l'équipe et les agents qui ont porté leur concours lors cette situation inédite.

N° 21 Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer le RIFSEEP aux personnes titulaire et stagiaire exerçant la fonction d'Adjoint Administratif.

N° 22/A Décision modificative numéro 1 : renouvellement d'équipement informatique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le virement de crédits suivant sur le budget primitif 2022, ainsi que le devis de 862.88 € TTC établi par la société « Bureau vallée » pour l'acquisition d'un poste Informatique au secrétariat.

Objets : MATERIEL INFORMATIQUE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
2183 (21) - 243 : Matériel de bureau et mat	500,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	500,00
	500,00		500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
023 (023) : Virement à la section d'investis	500,00		
615221 (011) : BÂTIMENTS publics	-500,00		
	0,00		
Total Dépenses	500,00	Total Recettes	500,00

N°22/B Reprises des résultats antérieurs-Ajustement aux centimes près (compte 001-002-1068)

Le service de Gestion Comptable de Vichy demande à la commune de rectifier la reprise des résultats de l'exercice 2021 sur le budget 2022 au motif que ceux-ci ont été arrondis ce qui contrevient aux dispositions de l'instruction M14, qui prévoient une intégration des résultats N au BP N+1 au centime près. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajustement de crédits.

Objets: DM BUDGET PRIMITIF AU CTS PRES

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	-0,06	1068 (10) : Excédents de fonctionnement c	-0,06
	-0,06		-0,06
Total Dépenses	-0,06	Total Recettes	-0,06

Objets: AJUSTEMENT AU CTS PRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
022 (022) : Dépenses imprévues	0,24	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	0,24
	0,24		0,24
Total Dépenses	0,24	Total Recettes	0,24

N° 23 Budget annexe-Décision modificative N°1 en vue de la régularisation de la TVA 2021 du budget annexe restaurant.

Le service de Gestion Comptable de Vichy demande à la commune de procéder à une régularisation de TVA 2021 sur les loyers de l'exploitant de l'auberge du Jacquelin. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative.

Objets: REGUL TVA 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	5 400,00	752 (75) : Revenus des immeubles	5 400,00
	5 400,00		5 400,00
Total Dépenses	5 400,00	Total Recettes	5 400,00

N° 24 Sollicitation du FST Vichy Communauté-travaux voirie 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide la réalisation de travaux de voirie pour un montant de 25 527.90 € attribués à l'entreprise colas dans le cadre du marché à bon de commande.

Sollicite les aides suivantes :

- Conseil départemental pour un montant de 7 658.37 €
- Vichy communauté au titre du FST pour un montant de 8 706 €

Les crédits sont inscrits au budget 2022.

Autorise le maire à signer les conventions avec les partenaires ci-dessus.

N° 25 Révision des prix des repas du restaurant scolaire – Actualisation du prestataire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu le 03 juin de la part de l'ESAT de Creuzier le Neuf prestataire des repas pour la cantine scolaire, qui actualise comme le prévoit le contrat initial son **prix de repas de 3.35 € à 3.45 €** pour faire face aux augmentations du prix des matières premières.

N° 26 Recrutement suite à accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide le recrutement d'un agent périscolaire en qualité d'adjoint technique contractuel catégorie C, à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 2 mois, pour accomplir les fonctions suivantes :

- Gestion de la restauration scolaire,
- La garderie,
- Les régies de recette,
- Entretien des locaux municipaux

Pour une durée de 30 heures hebdomadaire.

La séance est levée à 19h45.

Le 29 juin 2022

Le Maire,

